Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau Contrôles Réglementaires

Fait le 06 Nov 2026

Attestation de déclaration

Madame, Monsieur,

Votre déclaration d'opérations relative au moyen de cryptologie **S7 Link – client d'automates Siemens S7 pour iPhone et iPad (achat intégré « OPC Client »)** reçue le **06 Nov 2026** a été enregistrée sous le dossier n° **35266946**.

Conformément au 3ème alinéa de l'article 5 du décret n° 2007-663 du 2 mai 2007, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information atteste que vous vous êtes acquitté de l'obligation déclarative relative aux opérations de fourniture, de transfert, d'importation ou d'exportation.

Cette attestation ne vous exonère pas des autres procédures relatives au contrôle des exportations auxquelles le moyen de cryptologie objet de la présente attestation pourrait être soumis. Veuillez noter que le numéro d'enregistrement indiqué ci-dessus peut être utilisé comme référence pour les besoins de vos démarches, notamment auprès du service des biens à double usage du ministère de l'Économie.

Cette attestation ne vaut pour les versions ultérieures de ce moyen de cryptologie que dans la mesure où les caractéristiques cryptologiques restent inchangées.

Elle ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité du moyen de cryptologie ou une recommandation de la part de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Cette attestation est délivrée sous réserve de la validité des informations fournies dans le formulaire de déclaration. Toute omission ou toute fausse déclaration expose le déclarant aux sanctions prévues aux articles 34 et 35 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée.